



CONCOURS REGIONAL AUDIOVISUEL (Diaporamas numériques)

Organisé par le Club de Biviers

Samedi 11 février 2017

Les personnes désirant concourir doivent se référer au code des compétitions de l'Union Régionale d'Art Photographique Rhône-Alpes UR11 (consultable sur le site <http://ur11.federation-photo.fr> , rubrique Règlements), dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous.

1. Objectif

Le concours régional est qualificatif pour le concours national audiovisuel. Chaque région dispose d'un quota annuel, qui a été fixé à 6 pour l'UR11 par la commission nationale. Ce chiffre sera confirmé ou révisé au début de l'année 2017.

2. Participants

Le concours est ouvert à tous, affilié ou non à la Fédération Photographique de France. La participation est gratuite pour les concurrents fédérés (cotisation 2016-2017 acquittée) ; les non-fédérés doivent s'acquitter d'un montant de 5 Euros par chèque libellé à l'ordre de l'Union Régionale Rhône-Alpes (le chèque doit être envoyé au Commissaire Régional avant le concours). Seuls les montages les mieux classés présentés par des auteurs différents affiliés à la Fédération pourront participer au concours national.

3. Montages admis

Un auteur ne peut pas concourir avec une œuvre ayant déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou en numérique).

Chaque diaporama doit être envoyé au commissaire organisateur :

- Soit par transfert électronique du type Wetransfer, soit sur un support CD-ROM ou DVD envoyé par la poste. Coordonnées plus loin dans le texte.
- Les montages seront sous la forme d'un fichier exécutable (.exe) pour ordinateur de type PC. Le format des images doit être de préférence en Haute Définition (1920*1080 au maximum), ce qui correspond au vidéo-projecteur utilisé pour la compétition.
- Les montages seront nécessairement envoyés au commissaire pour le 5 janvier 2017 au plus tard.
- Chaque montage doit être inscrit sur le site « concours » de l'UR11 (<http://outils.federation-photo.fr/concours/regional.php?ur=11>)
- Chaque CD/DVD pourra comporter plusieurs montages réalisés par plusieurs auteurs. Le CD sera accompagné des fiches d'identification, afin de permettre au commissaire de préparer la séance de projection.
- Les fiches d'identification des diaporamas doivent parvenir au commissaire régional avant le 5 janvier 2017. Utiliser le modèle et le renvoyer de préférence par courriel au commissaire régional.

Les diaporamas doivent être composés principalement d'images fixes ; ils peuvent donc intégrer quelques plans ou séquences vidéo (pour autant que cela reste minoritaire). Le choix du thème est libre. L'auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur.

4. Nombre de montages par auteur

Le nombre précis de montages reçus ne peut être connu à l'avance. Pour le concours régional, la limite sera sans doute d'un seul montage par auteur. En effet, les séances de projection ne permettent pas de dépasser 35 montages au total. Au cas où le nombre de montages reçus permettrait de proposer un deuxième montage par auteur, les organisateurs prendront dans l'ordre de réception le montage N° 2 des envois faits.

5. Jury

Le choix et la désignation des membres du jury sont de la responsabilité du commissaire audiovisuel régional, avec l'accord du président de l'U.R. 11.

Le jury est composé de 3 membres au minimum. L'identité du jury n'est dévoilée que lors de la séance d'inauguration officielle du concours.

Attention : cette année, le jury recevra tous les montages à l'avance pour commencer à les évaluer. Le jugement ne sera cependant fait que le jour du concours.

6. Le jugement

Il a lieu en public. L'ensemble des montages en compétition est projeté selon le programme établi par les organisateurs. Les délibérations sont secrètes et les résultats sans appel.

Le club organisateur peut, s'il le désire, faire voter le public et décerner un prix du public.

7. Destination des montages à l'issue du concours

Les CD-ROM ne seront pas réexpédiés, mais pourront être restitués sur place à l'issue du concours.

Les montages seront conservés par le commissaire régional pour une éventuelle transmission pour une participation au concours national pour les montages classés.

8. Commissaire régional :

Jean Marie ABADIE (Iris Noir)
35, chemin du plat
69360 TERNAY
jm.abadie@free.fr
tel: 0426656474
0685087235

9. Informations pratiques :

Le jugement du concours sera organisé par le club de Biviers, le 11 février 2017
Club Photo de Biviers
Chemin de la Moidieu
38330 Biviers

Pour tout renseignement concernant l'organisation du jugement :

Patrick ROTTIERS,
279, chemin de retour,
38330 SAINT NAZAIRE LES EYMES
Tel : 04 76 52 28 23 ou 06 70 57 49 87
Courriel : patrick.rottiers@orange.fr

Le concours aura lieu salle des fêtes chemin de la Moidieu
Les détails pratiques d'organisation vous seront communiqués début janvier